

ainsi, à chaque pas on voit l'application de ce grand axiôme d'organisation sociale que la richesse est la source de tout bien, et la pauvreté celle de tout vice et dommage.

C'est avec raison que l'auteur pense que le salaire des professeurs devrait être tout à fait indépendant du gouvernement ; mais peut-être faudrait-il faire ici une exception, et charger la puissance publique de pourvoir à l'enseignement des notions les plus élémentaires, et qui sont indispensables à tout citoyen pour s'acquitter des devoirs sociaux, en laissant tout le reste aux besoins des particuliers et à la concurrence : en cela, comme en presque tout, laissez faire.

L'auteur trace une méthode d'études dont nous ne suivrons pas le développement ; nous dirons seulement qu'il fait sentir combien certaines études essentielles, telles que celle de l'agriculture, sont peu cultivées en France, combien les voyages peuvent devenir utiles en rendant générales les connaissances particulières à certains peuples, et en extirpant les haines de nation à nation.

Les mœurs sont le résultat des lois, dit l'auteur en commençant le dernier chapitre de ce volume. Cette vérité profonde ne paroît point assez sentie, quoiqu'elle soit un théorème des plus lumineux et des plus féconds à la fois de l'économie sociale. Les mœurs sont la base de l'édifice social, le fondement du bonheur individuel, le ciment qui unit entre eux les membres d'une famille et les familles à la cité. Sans le goût du travail, point de richesses stables ; sans celui de l'économie, plus de capitaux accumulés, plus de dépenses productives ; sans l'amour de l'ordre et des lois, plus de frein suffisant à contrebalancer les pouvoirs ou à réprimer l'anarchie ; sans la chasteté des femmes plus de liens de famille, l'homme s'isole dès la naissance, et nul sentiment généreux ne germe dans son âme.

Il est vrai que les lois ne sont bonnes à rien sans les mœurs ; mais, comme nous l'avons dit, c'est aux lois à les former ; elles ne sont point l'ouvrage d'un jour, mais à la longue elles sont toujours le produit de la législation. La gravité de la cour de Louis XIV paraissoit devoir guérir la nation française de son penchant à la légèreté ; mais le débordement des mœurs de la régence, et la versatilité du faible gouvernement de Louis XV, aggravèrent le mal, et les Français prirent cet air d'insouciance irréfléchie que nous reproche l'Europe entière. La plupart des maux affreux dont la révolution a été accompagnée, se doivent sans doute à la corruption de nos mœurs ; l'amour de l'argent, qui bien dirigé est le mobile de l'industrie et de l'activité nationale, s'était devenu la divinité à laquelle chacun adressait exclusivement ses hommages : aussi dès que la nation a eu secoué le frein d'une autorité coercitive, tout le monde s'est occupé du seul soin d'en avoir, et les proscriptions en masse, les réquisitions forcées, toutes les spoliations qu'on a colorées de différents noms, ne sont autre chose que les effets de cette cupidité funeste.

Le libertinage et la débauche, observe l'auteur, sont encore une suite de cette même cupidité, et ces deux vices sont la gangrène de tous les sentimens honnêtes, la source de la corruption générale, et le poison qui infecte toutes les familles. Il est difficile en effet de concevoir de grandes choses faites par un peuple où le libertinage est commun ; rien ne dégrade plus les âmes que les plaisirs d'une sale volupté. Les Romains du siècle de Vitellius et de Domitien ⁷ moquaient de la foi conjugale : *corrupti et corrupti sæculum vocatur*. Du temps de Paul-Émile les matrones romaines étaient des modèles de vertu et de sévérité.

Nous continuerons l'analyse de cet important ouvrage, et nous ferons in-